

Condition enseignante au féminin et violences scolaires. Quels recours ?

Les violences scolaires à l'encontre du personnel féminin (professeures, personnel d'éducation...)

L'on constate le peu de prise en compte, institutionnelle et syndicale, de **la féminisation du monde enseignant, en tant que phénomène de fragilisation corporative**, ceci en l'absence de contreponds et de soutiens suffisants, face au double phénomène de la caporalisation administrative et de la massification scolaire. Pour rappel, la hiérarchie administrative est encore très masculine, à son sommet.

Force est de constater que la grande majorité des cas de violences physiques perpétrées contre des personnels concerne des femmes, comme le montrent le listing établi dans le dossier joint ainsi que deux cas emblématiques, ceux de l'agression de Clichy de 2018¹ et de Caen le 13 septembre 2022, peu après la rentrée scolaire². La professeure femme est victime des agissements d'un garçon, dans quasiment tous les cas.

Cela dit, les violences physiques, minoritaires, concernent la face émergée de l'iceberg, qui ne sauraient occulter la masse des violences psychologiques dont sont victimes au quotidien les enseignants et personnels d'éducation, spécialement les femmes. Injures, insultes, incivilités, ces types de harcèlements sont à l'actif de garçons et de plus en plus souvent maintenant de filles, et relayés fréquemment sur les réseaux sociaux....

Il s'agit de risques psycho-sociaux dont les conséquences sont graves par leur répétition et pour tous: souffrance au travail, burn out, décrochage professionnel, suicides pour les personnels, judiciarisation de la vie d'élèves pré-délinquants au risque d'un échec scolaire et professionnel à venir.. L'administration a le devoir de soutenir les personnels et d'instruire les cas dès leur apparition, pour empêcher leur récurrence ainsi que leur impunité, ou bien une condamnation pénale invalidante pour des adolescents. Trop souvent, en fait, les personnels subissent une « double peine », qui consiste, après une agression ou plusieurs, en des tracasseries administratives stériles voire nuisibles: remplir des fiches compliquées de compte-rendus, sans qu'un suivi effectif et efficace ne soit garanti ni que cette démarche ne se retourne contre l'intéressé.e, en termes de carrière.

Une même banalisation des violences scolaires dont sont victimes les personnels, spécialement féminins, s'observe au niveau de nombreux médias, qui relaient l'information des violences physiques dans le secteur des faits divers. Alors qu'il s'agit de

¹ Avec le hashtag #PasDeVague, les enseignants brisent le silence et dénoncent les violences <https://www.ouest-france.fr/education/etudiant/derriere-le-hashtag-pasdevague-la-colere-des-professeurs-apres-l-agression-d-une-colleque-6031508>

² Une enseignante agressée au couteau au lycée Malherbe de Caen : un lycéen interpellé <https://www.ouest-france.fr/normandie/caen-14000/une-enseignante-agressee-au-couteau-au-lycee-malherbe-de-caen-l-auteur-presume-interpelle-0d12afbe-334b-11ed-8dd8-fdb9fa809eb1>

cas de régression sociétale très inquiétants, au-delà de l'intérêt des personnels, pour l'avenir des publics, du métier d'enseignant et de l'institution éducative.

D'une manière générale, le silence voire l'omerta qui prévaut au sujet de ce dossier, en dépit de quelques cas emblématiques et médiatisés, démontre que la société peine à expliquer ce phénomène et à en endiguer le cours funeste.

Une explication réside dans **la persistance des violences de genre, physiques et/ou psychologiques, dans la société française**, dans un contexte résiduel encore patriarcal ou machiste. La mobilisation *me too* en a montré l'impact, en particulier au niveau des violences sexuelles. L'actuelle mobilisation contre les violences conjugales et militantes dans le monde politique en est une deuxième phase³.

Il importe d'élargir cette campagne d'opinion à l'échelle des métiers les plus féminisés, donc les plus susceptibles de subir des violences de genre comme ceux de la santé et de l'éducation. Il importe là également de libérer la parole des femmes enseignantes et membres des personnels d'éducation.

Quels recours ?

Parmi ceux-ci, l'on peut citer

- La mise en place de groupes de parole, de permanences téléphoniques spécifiques et/ou de réunions syndicales régulières par établissement, pour aider les collègues à sortir de leur isolement et réinstaurer un esprit d'équipe, et pour lister les problèmes disciplinaires rencontrés et les sanctions abusives. Dossiers à négocier au niveau des directions d'établissement et des vies scolaires pour des remédiations, qui bénéficient également aux élèves

- La remontée de ces données (sur la base de l'anonymat) à l'échelle académique et nationale, pour l'élaboration d'un dossier à transmettre aux directions syndicales, aux rectorats et au ministère

- La médiatisation de ce dossier national pour un appui de l'opinion publique et des élus, pour une législation reconnaissant les risques psycho-sociaux que subissent les personnels et garantissant effectivement leur protection (comme pour d'autres corporations qui font face à des publics) et pour une optimisation de la vie scolaire

- Une campagne unitaire, intersyndicale pour l'arrêt des sanctions abusives et la réhabilitation des personnels injustement incriminés, notamment syndicalistes, cela pour une poursuite normale de leur carrière

- Une campagne unitaire, intersyndicale, pour la réhabilitation des métiers de l'enseignement et de l'éducation, et pour le soutien des personnels, spécialement féminins.

³ Alba Benitez Ortiz, Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (RGF-CN)- Québec « Les violences vécues par les femmes en politique : un enjeu urgent et structurel » (13 octobre 2022)
<https://entreleslignesentrelesmots.wordpress.com/2022/10/13/les-violences-vecues-par-les-femmes-en-politique-un-enjeu-urgent-et-structurel/>

-Une collaboration avec le Conseil supérieur des programmes pour un renforcement des enseignements antisexistes et d'éducation aux réseaux sociaux⁴.

Conclusion

De nombreux signaux démontrent que, dans un contexte de violences sociétales démultipliées, l'institution scolaire est à bout de souffle, et au bord de l'implosion dans les secteurs les plus fragilisés comme ceux des quartiers populaires, des lycées professionnels... Les mouvements unitaires « Pas de vague », « Sois prof et tais-toi » (pour les enseignants) et « On veut des profs » (au niveau des parents) tirent la sonnette d'alarme.

Dans ce contexte délétère et largement féminisé, les femmes enseignantes et membres des personnels d'éducation sont très souvent en première ligne, dans le Secondaire spécialement.

Des réponses adaptées à la gravité de la situation s'imposent donc pour les différents acteurs de la communauté éducative, syndicats, associations de parents et d'élèves, ministère et administration...Il en va de l'avenir de l'Ecole publique, comme matrice de citoyenneté, de savoirs et de cultures partagées pour le plus grand nombre. Au service de la paix civile, des droits humains et de la démocratie.

Philippe BLANCHET professeur en sociolinguistique (université de Rennes), élu CGT au CNESER, membre du Conseil supérieur de l'éducation

Martine BOUDET agrégée de Lettres modernes (Toulouse), chercheuse en anthropologie culturelle (université Paris Diderot)

Alain REFALO professeur des écoles, essayiste en pédagogie (Toulouse)

Christiane VOLLAIRE philosophe, auteure d'essais sur la philosophie de terrain (Paris)

Ressources

Martine Boudet (direction), *SOS Ecole Université –Pour un système éducatif démocratique* (Le Croquant, 2020) <https://editions-croquant.org/hors-collection/609-sos-ecole-universite-pour-un-systeme-educatif-democratique.html>

Contact pour un suivi :

boudetm31@gmail.com

06 15 58 23 09

⁴ Une école (encore) genrée", par Claude Lelièvre, historien
<https://aoc.media/opinion/2022/09/21/une-ecole-encore-genree/>